

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante-dix-septième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 6–10 novembre 2023

Questions administratives et financières

PROGRAMME DE TRAVAIL
(PROVISOIRE)

Dimanche 5 novembre 2023

14h00-17h00 Enregistrement des participants

Lundi 6 novembre 2023

08h00-09h00 Enregistrement des participants

	Lundi 6 novembre	Mardi 7 novembre	Mercredi 8 novembre	Jeudi 9 novembre	Vendredi 10 novembre
9.00 – 12.00	Remarques d'ouverture 1. Ordre du jour 2. Programme de travail 3. Règlement intérieur 4. Lettres de créance 5. Admission des observateurs 6. Rapport des présidents des Comités pour les animaux et pour les plantes 7. Formulaire CITES standard de déclaration d'intérêt pour les membres des Comités pour les animaux et les plantes 27. Établissement du Réseau CITES mondial de la jeunesse 8. Questions financières 9. Mandat du sous-comité des finances et du budget 10. Questions administratives 10.1 Rapport du Secrétariat 10.2 Rapport du PNUE 13. Accès aux financements 14. Projet sur les délégués parrainés 15. Préparation de la 20e session de la Conférence des Parties 23. Renforcement des capacités 23.1 Mise en œuvre de la résolution Conf.19.2 23.2 Rapport du Soudan 23.3 Cadre pour le renforcement des capacités 24. Programme d'aide au respect de la Convention	33. Respect de la Convention 33.3 Application de l'Article XIII au Bangladesh 33.8 Application de l'Article XIII dans l'Union Européenne 33.1 Application de l'Article XIII et résolution Conf. 14.3 (Rev. CoP19) 36. Étude du commerce de spécimens signalés comme produits en captivité 58. Examen des dispositions CITES relatives au commerce des spécimens non sauvages d'animaux et de plantes 59 Examen de la résolution Conf. 12.10 (Rev. CoP15) 33. Respect de la Convention 33.5 Application de l'Article XIII en Chine 39. Lutte contre la fraude 39.3 Équipe spéciale CITES sur les grands félins 41. Grands félins d'Asie 41.1 Rapport du Secrétariat 41.2 Grands félins d'Asie en captivité 33. Respect de la Convention 33.10 Application de l'Article XIII en République démocratique populaire lao 43. Jaguars 33. Respect de la Convention 33.12 Ébènes et palissandres et bois de rose de Madagascar	47. Introduction en provenance de la mer 67. Requins et raies 67.1 Commerce non conforme IN xxx 67.2 Rapport du Comité pour les animaux 67.3 Rapport du Secrétariat 33. Respect de la Convention 33.7 Application de l'Article XIII en Équateur 33.13 Acoupas de MacDonald 33.13.2 Rapport du Secrétariat 33.13.1 Rapport présenté par le Mexique 40. Tortues marines 68. Lambi 62. Vautours d'Afrique de l'Ouest 64. Grands singes 42. Commerce illégal de grands singes d'Afrique 45. Rhinocéros 38 Examen de la résolution Conf. 11.3 (Rev. CoP19) 30. Réduction de la demande pour lutter contre le commerce illégal.	33. Respect de la Convention 33.9 Application de l'Article XIII en Guinée 44. Conservation et contrôle du commerce de l'antilope du Tibet 65. Saïga 50. Stocks 56. Utilisation des spécimens confisqués 16. Vision de la stratégie CITES 32. Rapports nationaux 32.3 Format révisé pour les rapports sur l'application 18. Coopération avec les accords multilatéraux sur l'environnement et autres organisations internationales 19. Coopération avec l'IPBES 17. Rôle de la CITES dans la réduction des risques d'émergence de futures zoonoses associées au commerce international d'espèces animales sauvages 17.1 Rapport du groupe de travail 17.2 Rapport du Secrétariat 20. Rapport sur le commerce mondial des espèces sauvages 22. Stratégie linguistique 26. Plan d'action CITES pour l'égalité entre les genres 28. Participation des PACL 28.1 Rapport du groupe de travail 28.2 Rapport du Secrétariat 29. Moyens d'existence	46. Orientations sur la réalisation d'avis d'acquisition légale 48. Codes de but de la transaction 49. Systèmes électroniques et technologie de l'information 52. Transport des spécimens vivants 53. Déplacement rapide d'échantillons de faune sauvage à des fins de diagnostic et des instruments de musique 54. Spécimens issus de la biotechnologie 57. Système d'étiquetage pour le commerce de caviar 60. Identification d'informations sur les espèces menacées d'extinction affectées par le commerce international Rapport du Sous-comité des finances et du budget
12.15-13.45	Séance à huis clos du Sous-comité des finances et du budget	Groupes de travail (si nécessaire)	Groupes de travail (si nécessaire)	Groupes de travail (si nécessaire)	

	Lundi 6 novembre	Mardi 7 novembre	Mercredi 8 novembre	Jeudi 9 novembre	Vendredi 10 novembre
14.00 - 17.00	<p>33. Respect de la Convention</p> <p>33.1 Application de l'Article XIII et Résolution Conf. 14.3 (Rev. CoP19)</p> <p>33.11 Application de l'Article XIII au Nigéria</p> <p>33.2 Procédure accélérée d'application de l'Article XIII en ce qui concerne le bois de rose d'Afrique de l'Ouest <i>Pterocarpus erinaceus</i> pour tous les États de l'aire de répartition</p> <p>33.2.3 Rapport du Secrétariat</p> <p>33.2.1 Rapport du Sénégal</p> <p>33.2.2 Rapport de la Sierra Leone</p> <p>21. La CITES et les forêt</p> <p>25. Programme CITES sur les espèces d'arbres</p> <p>72. Système d'information pour le commerce de spécimens d'espèces d'arbres inscrites à la CITES</p> <p>33. Respect de la Convention</p> <p>33.4 Application de l'Article XIII au Cameroun</p> <p>33.6 Application de l'Article XIII en République démocratique du Congo</p>	<p>63. Éléphants</p> <p>63.1 Rapport sur la Résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP19)</p> <p>63.2 Pérennité financière et opérationnelle des programmes MIKE et ETIS</p> <p>51. Stocks (ivoire d'éléphant)</p> <p>34. Plans d'action nationaux pour l'ivoire (PANI)</p> <p>55. Réunion de dialogue pour les États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique</p> <p>74. Taxonomie et nomenclature des éléphants d'Afrique</p> <p>39. Lutte contre la fraude</p> <p>39.1. Lutte contre la fraude</p> <p>39.2 ICCWC</p> <p>39.4. Soutien à la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages en Afrique de l'Ouest et Afrique centrale</p>	<p>35. Étude du commerce important</p> <p>35.1 Vue d'ensemble de l'Étude du commerce important</p> <p>35.2 Application des recommandations du Comité pour les animaux</p> <p>35.3 Application des recommandations du Comité pour les plantes</p> <p>69. Produits contenant des spécimens d'orchidées inscrites à l'Annexe II</p> <p>61. Certificats phytosanitaires utilisés en tant que certificats de reproduction artificielle</p> <p>70. Annotations</p> <p>73. Mécanisme d'examen informel des annotations existantes et proposées</p> <p>71. Conséquences du transfert d'une espèce d'une Annexe à une autre</p>	<p>66. Anguilles</p> <p>31. Lois nationales d'application de la Convention</p> <p>37. Possession de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe I</p> <p>32. Rapports nationaux</p> <p>32.1 Soumission des rapports annuels</p> <p>32.2 Révision des <i>Lignes directrices pour la préparation et la soumission des rapports annuels CITES et & rapports annuels sur le commerce illégal</i> 11. Règlement intérieur de la Conférence des Parties</p> <p>12. Questions opérationnelles émergentes pour les comités</p>	<p>Rapports de tout groupe de travail en session</p> <p>75. Autres questions</p> <p>76. Date et lieu de la 78e session</p> <p>77. Allocutions de clôture</p> <p>77.1 Secrétaire générale</p> <p>77.2 Présidente</p>
17.15 - 18.45	Groupes de travail (si nécessaire)	Groupes de travail (si nécessaire)	Groupes de travail (si nécessaire)		